

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2010

L'an deux mille dix, le quinze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Marie-Paule RENO-MIGNIEN (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Annie GOIJAT (ayant donné pouvoir à M. Planche), Rodolphe CHAVIGNAY (ayant donné pouvoir à M. Gousseau), Annie GRIZON (ayant donné pouvoir à Fabienne Jarriault), Florence TAVEAU (ayant donné pouvoir à Mme Vaquette), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé), Anne CLEMENT-THIMEL (ayant donné pouvoir à M. Sornin), Claudine VAN MELCKEBEKE (ayant donné pouvoir à Mme Hennenfent), Bénédicte BECONNIER (ayant donné pouvoir à M. Aubin).

Le conseil municipal a désigné Mme Fabienne JARRIAULT comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2010 a été approuvé.

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation reçue du Conseil Municipal

Conformément au code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire au nom de l'assemblée en vertu de la délibération du 21 mars 2008 portant délégation au Maire :

- Acceptation du remboursement du sinistre du 10 juin 2007 (dommages à l'école du Fief Arnaud) pour un montant de 637,20 € en complément d'un premier remboursement de 727,17 €
- Acceptation du remboursement du sinistre du 17 juin 2009 (dommages sur l'un des murs de l'espace Michel Crépeau) pour un montant de 459,74 € correspondant au montant total des dommages
- Acceptation du remboursement du sinistre du 13 juin 2009 (dommages occasionnés à un candélabre d'éclairage public) pour un montant de 796,44 € correspondant au montant total des dommages
- Acceptation du remboursement du sinistre du 9 septembre 2009 (dommages occasionnés aux jeux du parc municipal) pour un montant de 4.255,20 € correspondant au montant des dommages déduction faite de la franchise de 359,80 €
- Réalisation d'un emprunt de 500.000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les investissements 2010, sur une durée de 15 ans au taux fixe d'intérêts de 2,62 %
- Conclusion des contrats d'assurances pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015

2010/63 Finances : Décision modificative budgétaire n° 2

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de décision modificative n° 2 examiné par la commission municipale chargée des finances le 30 novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour et 4 abstentions (MM. et Mmes Durieux, Bérिताult, Taveau, Vaquette)

Approuve la décision modificative budgétaire n° 2 suivante :

Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
Art.	Libellés	Fonctions	Montants	Art.	Libellés	Fonctions	Montants
168758	Remb. prêts	01	9.700	1321	Subv. Etat	020	10.000
2031	Frais d'études	020	-1.100	1322	Subv. Région	020	35.000
20413	Part. au département	822	-5.000	13251	Subv. groupements	020	32.000
204158	Part. à groupements	831	32.700	13258	Subv. groupements	020	20.400
2128	Agencements terrains	422	1.000				
		020	8.100				
21311	Travaux Mairie	020	19.300	Opérations d'ordre			
21312	Travaux écoles	211	2.900	192	Plus values cessions	01	5.000
		212	-31.000	13258	Signalisation	01	2.300
21318	Autres bâtiments publics	020	-63.000				
		421	2.000				
		422	-1.000				
2151	Travaux de voirie	822	100.000	021	Virement du fonct.	01	-35.900
2158	Outillage technique	823	27.200				
2182	Matériel roulant	823	-28.000				
2184	Mobilier	020	4.200				
2188	Autres immobilisations	020	-11.500				
Opération d'ordre							
2158	Signalisation	01	2.300				
Total			68.800	Total			68.800

Section de fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Art.	Libellés	Fonctions	Montants	Art.	Libellés	Fonctions	Montants
61522	Entretien bâtiments	020	21.700	774	Produits du FARU	020	8.100
62878	Remb. à organismes	020	14.900	775	Produits de cessions	01	5.000
63513	Autres impôts locaux	01	14.200	7788	Produits exceptionnels	020	7.400
657362	Subvention CCAS	020	8.100				
66111	Intérêts emprunts	01	300				
666	Pertes de change	01	7.100				
678	Autres charges	020	600				
022	Dépenses imprévues	01	-15.500				
Opérations d'ordre							
676	Plus values cessions	01	5.000				
023	Virement pour invest.	01	-35.900				
Total			20.500	Total			20.500

2010/64 Finances : Tarifs des services publics municipaux pour l'année 2011

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des propositions des tarifs des services municipaux pour l'année 2011 examinées par la commission municipale chargée des finances qui s'est réunie le 30 novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe comme suit les tarifs des services municipaux pour l'année 2011 :

- Vacation funéraire : 17,40 €
- Prise en charge d'un animal errant : 50,00 €
- Droit de place au marché dominical : 0,30 € le mètre linéaire de l'étal
- Droit de place journalier pour véhicule d'exposition vente : 105,00 €
- Bibliothèque municipale :
 - Abonnement annuel : 11,00 € (abonnement gratuit pour les personnes mineures, les chômeurs et les personnes percevant les minima sociaux. L'abonnement se calcule par famille : un abonnement par couple)
 - Abonnement annuel pour étudiant de 18 à 26 ans : 8,00 €
 - Abonnement de 2 mois consécutifs pour vacanciers : 3,00 €
 - 1^{er} rappel pour non restitution d'ouvrage : 1,00 €
 - 2^{ème} rappel pour non restitution d'ouvrage : 5,00 €
 - Photocopie : 0,10 €
 - Renouvellement de carte d'abonné égarée : 2,00 €
- Cimetière :
 - Concession de terrain ou case de columbarium trentenaire : 72,00 €
 - Concession de terrain ou case de columbarium cinquantenaire : 170,00 €
 - Case de columbarium annuelle : 25,00 €
- Service culturel :
 - Droit d'entrée pour les animations payantes : 3,00 € (gratuité pour les personnes mineures)
- Garderies scolaires et périscolaire :
 - Présence à la demi-heure :
 - Non allocataire CAF : 0,66 €
 - Allocataire CAF (régime général) : 0,64 €
 - Allocataire CAF (avec passeport) : 0,61 €
 - Gouter :
 - Non allocataire CAF : 0,66 €
 - Allocataire CAF (régime général) : 0,64 €
 - Allocataire CAF (avec passeport) : 0,61 €

- Accueil de loisirs :

Journée entière	Tarif plein		Nieulais	12,79 €
			Extérieur	13,77 €
	Allocataire CAF		Nieulais	10,87 €
			Extérieur	11,86 €
	Allocataire avec passeport	Quotient 1	Nieulais	3,44 €
			Extérieur	4,45 €
Quotient 2		Nieulais	7,06 €	
		Extérieur	8,06 €	
	Quotient 3	Nieulais	8,97 €	
		Extérieur	9,97 €	
Demi-journée avec repas	Tarif plein		Nieulais	9,97 €
			Extérieur	10,52 €
	Allocataire CAF		Nieulais	8,24 €
			Extérieur	8,79 €
	Allocataire avec passeport	Quotient 1	Nieulais	2,46 €
			Extérieur	3,01 €
Quotient 2		Nieulais	5,16 €	
		Extérieur	5,72 €	
	Quotient 3	Nieulais	6,69 €	
		Extérieur	7,24 €	
Demi-journée sans repas	Tarif plein		Nieulais	6,43 €
			Extérieur	6,78 €
	Allocataire CAF		Nieulais	5,12 €
			Extérieur	5,49 €
	Allocataire avec passeport	Quotient 1	Nieulais	1,82 €
			Extérieur	2,18 €
Quotient 2		Nieulais	3,46 €	
		Extérieur	3,84 €	
	Quotient 3	Nieulais	4,26 €	
		Extérieur	4,60 €	
Nuitée au centre				2,84 €

Définition des quotients : Quotient 1 : $0 \text{ €} < Q \leq 501,07 \text{ €}$
 Quotient 2 : $501,07 \text{ €} < Q \leq 584,92 \text{ €}$
 Quotient 3 : $584,92 \text{ €} < Q \leq 760,00 \text{ €}$

« Q » étant obtenu en divisant le 12^{ème} des revenus bruts annuels (avant abattement fiscal mais en y ajoutant les prestations familiales du mois d'octobre) par un nombre de parts égal à 2 pour les parents (ou le parent isolé) + 0,5 par enfant pour les 2 premiers + 1 part par enfant à partir du 3^{ème}.

- Restauration scolaire : Prix d'un repas

Quotients	Strate de quotient		Quotients	Strate de quotient	
1	$0 < Q \leq 254$	1,86	6	$474 < Q \leq 671$	2,51
2	$254 < Q \leq 287$	1,97	7	$671 < Q \leq 800$	2,60
3	$287 < Q \leq 320$	2,10	8	$800 < Q \leq 1000$	2,92
4	$320 < Q \leq 386$	2,25	9	$1000 < Q \leq 1200$	3,22
5	$386 < Q \leq 474$	2,46	10	$Q > 1200$	3,57
Tarifs particuliers			« Q » est égal au revenu fiscal de référence divisé par 12 et par le nombre de personnes vivant au foyer. Pour les familles monoparentales il est considéré 2 personnes.		
Repas adulte		4,16			
Repas enfant domicilié hors commune		4,06			
Projet d'accueil individualisé		1,04			

- Salles municipales de l'espace Michel Crépeau :
 - Caution : 1.000,00 €
 - Location horaire pour activité lucrative : 11,75 €
 - Location de l'office à la journée :
 - Nieulais : 80,00 €
 - Extérieur : 160,00 €
 - Salle du Phare de Chassiron :
 - A la journée : 90,00 € pour les Nieulais et 180,00 € pour les extérieurs
 - Pour deux jours consécutifs : 140,00 € pour les Nieulais et 280,00 € pour les extérieurs
 - Salle du Phare de la Coubre :
 - Salle seule :
 - A la journée : 310,00 € pour les Nieulais et 620,00 € pour les extérieurs
 - Pour deux jours consécutifs : 480,00 € pour les Nieulais et 960,00 € pour les extérieurs
 - Salle avec la scène :
 - A la journée : 430,00 € pour les Nieulais et 860,00 € pour les extérieurs
 - Pour deux jours consécutifs : 660,00 € pour les Nieulais et 1.320,00 € pour les extérieurs
 - Salle du Phare de Chauveau (réservée uniquement aux associations nieulaises)
 - A la journée : 160,00 €
 - Pour deux jours consécutifs : 240,00 €
 - Salle du Phare de Cordouan :
 - Salle seule : 260,00 €
 - Salle avec la scène : 310,00 €

2010/65 Conseil des Sages : Modification du règlement intérieur de l'instance

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition de nouveau règlement du Conseil des Sages,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le nouveau règlement du Conseil des Sages tel qu'annexé à la présente délibération

2010/66 Conseil des Sages : Désignation de 4 membres de l'instance

Le Conseil Municipal,

Appelé à procéder à la désignation de 5 membres au sein du Conseil des Sages,

Vu la proposition du Bureau Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Désigne en qualité de membres du Conseil des Sages :

- M. Henri BIGEON demeurant 13, impasse de la Chapelle
- M. Maurice GARET demeurant 6, rue du Grand Clos
- M. Michel NOBLETZ demeurant 11, impasse de Saintonge
- Mme Jacqueline PASTORINO, demeurant 26, rue du Clair Matin
- Mme Jocelyne PERIGNON, demeurant 1, impasse du Moulin Ragot

2010/67 Restauration scolaire : Marché de fourniture des denrées alimentaires

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation engagée pour la fourniture des denrées alimentaires de la restauration scolaire pour l'année 2011,

Vu l'avis émis par la commission municipale chargée de l'enfance et de la jeunesse,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de confier la fourniture des denrées alimentaires de la restauration scolaire pour l'année 2011 à la société TRANSGOURMET aux conditions suivantes :

Prix pour un repas en maternelle : 1,130 € HT

Prix pour un repas en primaire : 1,347 € HT

Prix pour un repas adulte : 1,679 € HT

2010/68 Nomination d'un groupe de travail chargé de l'étude des implantations des points d'apport volontaire des verres usagés

Le Conseil Municipal,

Appelé à constituer un groupe de travail chargé de l'étude des implantations des points d'apport volontaire des verres usagés,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Constitue un groupe de travail chargé de l'étude des implantations des points d'apport volontaire des verres usagés composé de Mmes et MM. Sylvie Dubois, François Aubin (adjoints au Maire animateurs du groupe), Martine Hennenfent, Fabienne Jarriault, Magali Large, Rodolphe Chavignay, Gaston Bérिताult.

La séance a été levée à vingt et une heures vingt.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Fabienne JARRIAULT

Sylvie DUBOIS

Gérard GOUSSEAU

Jean-Marc SORNIN

Michel PLANCHE

François AUBIN

Guy BRISE

Serge COMTE

Didier PRIVE

Martine HENNENFENT

Martine HERAULT

Patrick PHILBERT

Sylvie POUVREAU

Magali LARGE

Gaston BERITAULT

Philippe DURIEUX

Valérie VAQUETTE